



**Délibération du Comité syndical**

**N° CS01-2019**

Séance du 07 Février 2019

**Syndicat Mixte d'Energies du  
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 07 du mois de février à dix heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 07 Janvier 2019.

**Présents** : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentants du Conseil Départemental.  
M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, Mme Agnès CONSTANT, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Philippe LAGARDE, M. Daniel VIALA, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, M. Serge PESCE, M. Daniel RENAUD en qualité de représentants des communes et syndicats.  
Mme Isabelle GUIRAUD en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.

**Procurations** : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Gérard BARO, M. Jacques PEYRAS à M. Michel CARRIERE, M. Max ALLIES à M. Daniel RENAUD, Mme Stéphanie JANNIN à Mme Isabelle GUIRAUD.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Absents** : M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, M. Michaël DELAFOSSÉ, Mme Marie PASSIEUX, M. Jean-François SOTO, Mme Irène TOLLERET, Mme Audrey IMBERT, Mme Marie-Pierre PONS, Mme Dominique NURIT, M. Renaud CALVAT, M. Claude BARRAL, Mme Anne AMIEL, Mme Sylvie PRADELLE.  
M. Vincent GAUDY, M. Daniel GUIBAL, M. Jean-Claude MENAUT, M. Sylvain HAGER, M. Francis FORTE, M. José POZO, Mme Marie-Antoinette MORA, M. Olivier SERVEL, M. Philippe MARIN, M. Gérard AFFRE, M. André COT, M. Gérard NICOLAS, M. Jean-François GUIBBERT, M. Gilles DUCLOS, M. Rémi BOUYALA.

**Autres absents** : M. Thierry DAVIN, Payeur Départemental.

**Le secrétariat a été assuré par** : Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	35
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	6
Nombre de suffrage exprimés	24
Votes pour	24
Votes contre	0
Abstentions	0

**Objet : Approbation des décisions du Président**

Monsieur le Président rend compte à l'Assemblée des décisions qu'il a été mené à prendre depuis la dernière séance, dans le cadre de la délégation du Comité Syndical :

**Le comité syndical, après en avoir délibéré**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,  
**Vu** les statuts de Hérault Energies,  
**Vu** la délibération n° CS25 du 29 avril 2015, portant délégation du comité syndical au Président,  
**Entendu** l'exposé du rapporteur,

- **ACTE les décisions prises par le Président depuis le comité syndical du 20 décembre 2018 :**

o **Conventions financières :**

- 37 conventions financières de travaux sur les réseaux pour un montant total de 2 822 732,44 € TTC.
- 1 conventions « Certificats d'Economie d'Energie » renouvelées par la commune de LODEVE.
- 2 dossiers IRVE pour l'implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électrique sur la commune de SETE AGGLOPOLE, Parking de la Gare.
- 1 convention pour un Conseil d'Orientation Energétique sur la commune de LAMALOU LES BAINS

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré en séance

Le 07/02/2019



Le Président d'Hérault Energies,

*Jacques Rigaud*  
Jacques RIGAUD



**Délibération du Comité syndical**

**N° CS02-2019**

Séance du 07 Février 2019

**Syndicat Mixte d'Energies du  
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 07 du mois de février à dix heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 07 Janvier 2019.

**Présents** : M. Jacques RIGAUD, en qualité de représentants du Conseil Départemental.  
M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, Mme Agnès CONSTANT, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Philippe LAGARDE, M. Daniel VIALA, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, M. Serge PESCE, M. Daniel RENAUD en qualité de représentants des communes et syndicats.  
Mme Isabelle GUIRAUD en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.

**Procurations** : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Gérard BARO, M. Jacques PEYRAS à M. Michel CARRIERE, M. Max ALLIES à M. Daniel RENAUD, Mme Stéphanie JANNIN à Mme Isabelle GUIRAUD.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Absents** : M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, M. Michaël DELAFOSSÉ, Mme Marie PASSIEUX, M. Jean-François SOTO, Mme Irène TOLLERET, Mme Audrey IMBERT, Mme Marie-Pierre PONS, Mme Dominique NURIT, M. Renaud CALVAT, M. Claude BARRAL, Mme Anne AMIEL, Mme Sylvie PRADELLE.  
M. Vincent GAUDY, M. Daniel GUIBAL, M. Jean-Claude MENAUT, M. Sylvain HAGER, M. Francis FORTE, M. José POZO, Mme Marie-Antoinette MORA, M. Olivier SERVEL, M. Philippe MARIN, M. Gérard AFFRE, M. André COT, M. Gérard NICOLAS, M. Jean-François GUIBBERT, M. Gilles DUCLOS, M. Rémi BOUYALA.

**Autres absents** : M. Thierry DAVIN, Payeur Départemental.

**Le secrétariat a été assuré par** : Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	35
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	6
Nombre de suffrage exprimés	24
Votes pour	24
Votes contre	0
Abstentions	0

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019**

Monsieur le Vice-Président Francis BOUTES expose aux membres du comité syndical qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues à l'article 14 du Règlement Intérieur du Comité Syndical et conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant les données synthétiques sur la situation financière du Syndicat a été établi pour servir de support au débat.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019,
- De prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
- D'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** l'article 11 de la loi du 6 février 1992

**Vu** l'article L 2312-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015

**Vu** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
- **APPROUVE** le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 joint à la présente délibération

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,</li> <li>- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.</li> </ul>	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 07/02/2019</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>   <p>Jacques RIGAUD</p>
---	--

## DOSSIER DE PRESENTATION

### RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Jeudi 7 février 2019 – 10 h - A Pézenas

#### INTRODUCTION

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat sur les orientations budgétaires. Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Selon l'article L.2312-3 du CGCT, dans le communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, le ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ces dispositions ont été complétées par l'article 13 de la loi de programmation de finances publiques du 22 janvier 2018 :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
  - 2- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
- Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Dans le cadre de son débat d'orientation budgétaire, Hérault Energies s'est toujours attaché à une présentation exhaustive de ses dépenses et recettes par compétence. Cette présentation est d'autant plus nécessaire que les efforts financiers consentis par HERAULT ENERGIES depuis 2015 pour ses adhérents, montrent à présent l'impact sur les dépenses du Syndicat et la réduction de son fonds de roulement.

Ces efforts ont permis de réaliser dans nos territoires des investissements structurants (renforcement des réseaux, sécurisation, modernisation de l'éclairage public...) qui permettent dès à présent à nos adhérents de réaliser des économies sur leurs charges de fonctionnement.

**Pour 2019, HERAULT ENERGIES doit revenir à un équilibre budgétaire qui soit compatible dans la durée avec notre souhait de maintenir nos capacités d'investissement.**

Le Président,

Jacques RIGAUD



## I- ELEMENTS DE CONTEXTE

### ELEMENTS DE CONJONCTURE NATIONALE

La Loi de Finances 2019 est bâtie sur un scénario de redémarrage lent de l'activité économique avec une hypothèse de croissance en France de 1,7 % (identique à celle de 2018) et une révision d'inflation de 1,4 % contre 1,8 % en 2018.

Dans le Projet de Loi de Finances, l'objectif du Gouvernement était de réduire très fortement le déficit budgétaire de l'Etat avec une prévision à 98,7 milliard d'euros et un déficit public égal à 2,8 % du PIB, ou 1,9 % hors mesures exceptionnelles.

Toutefois lors du vote définitif le 20 décembre 2018, et à la suite de mesures exceptionnelles, le déficit budgétaire s'est accru à environ 107 milliards d'euros selon les nouvelles prévisions gouvernementales. La prévision du déficit public passe 3,2 % du PIB, soit 2,3 % hors impact exceptionnel du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) qui est transformé en baisse de charges pérennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### INVESTISSEMENT LOCAL

L'investissement public local est reparti à la hausse depuis 2017 et devrait encore progresser significativement en 2019, dernière année pleine du mandat municipal et intercommunal. 2020 marquera la fin de ce cycle et l'investissement local devrait se tasser.

#### **Hausse attendue de l'investissement public local en 2019 :**

Après 3 années de baisse, 3 années de hausse. En effet l'investissement public local a très fortement reculé en 2013 et 2016 (-18 %), avant de rebondir en 2017 (+ 6 %). Cette reprise se confirme en 2018, selon le projet de loi de finances 2019, la hausse devrait être de 7,3 %.

Pour 2019, conformément au cycle électoral du bloc communal, l'investissement local devrait croître à nouveau de manière significative, même si le rythme devrait légèrement ralentir à + 6,3 %.

#### **Autres éléments contextuels**

Les prix de l'énergie seront à la hausse en 2019.

Les taux d'intérêts sont restés bas en 2018 alors qu'une légère hausse était annoncée. Les anticipations actuelles de taux prévoient une augmentation qui devrait se poursuivre jusqu'en 2022, c'est en tout cas l'hypothèse retenue dans le PLF 2019.

## II- LE BUDGET D'HERAULT ENERGIES

### DISPOSITIONS BUDGETAIRES

Le budget d'Hérault Energies comporte

- 1 budget général soumis à la norme comptable M14
- 1 budget annexe soumis à la norme comptable M14 et soumis à la TVA pour les Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE)
- 1 budget annexe soumis à la norme M4 pour les Prestations de Services

Hérault Energies a retenu le vote par nature et par chapitre assorti d'une présentation croisée par fonction.

#### CHOIX DES FONCTIONS

6 fonctions retenues :	<input checked="" type="checkbox"/>	020	Administration de la collectivité
	<input checked="" type="checkbox"/>	021	Assemblée locale
	<input checked="" type="checkbox"/>	814	Réseaux d'éclairage public
	<input checked="" type="checkbox"/>	816	Réseaux électricité et télécommunication
	<input checked="" type="checkbox"/>	824	Infrastructures de recharge de véhicules électriques
	<input checked="" type="checkbox"/>	93	Aide à l'énergie

#### NATURE DES VOTES

Section de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	au chapitre
Section d'investissement	<input checked="" type="checkbox"/>	au chapitre

## II-1 ETUDE FINANCIERE RETROSPECTIVE – COMPTES ADMINISTRATIFS 2013-2018

### A) BUDGET PRINCIPAL

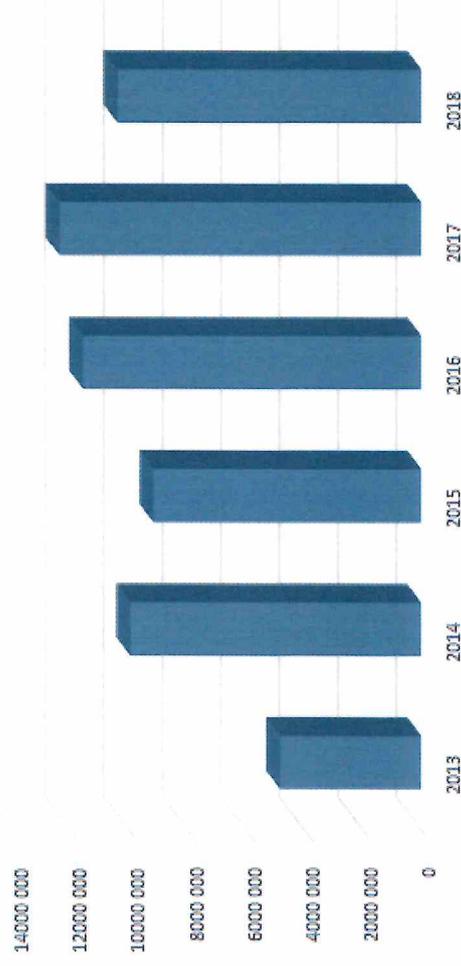
CA PREVISIONNEL



#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS REELLES

Dépenses et recettes réelles	EXERCICE						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Nbre agents	26	26	27	28	27	27	
<b>DEPENSES</b>							
Charges à caractère général	610 995	495 558	427 668	446 729	487 457	463 704	-5%
Personnel	1 117 077	1 263 262	1 279 684	1 307 745	1 289 755	1 295 250	0,42%
Autres charges de gestion courante	51 401	56 227	71 104	65 780	95 604	71 901	-25%
Charges financières (intérêts )	8 683	18 606	21 445	13 596	154 630	225 828	46%
Charges exceptionnelles	56 866	8 715	39 396	28 179	137 575	1 044 804	659%
Reversement TCCFE et CEE	2 238 591	6 969 445	5 667 088	7 606 509	8 105 901	5 305 004	-35%
Amortissements	716 163	1 109 772	1 632 164	2 069 687	2 060 399	1 961 908	-5%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 799 777</b>	<b>9 921 585</b>	<b>9 138 548</b>	<b>11 538 225</b>	<b>12 331 322</b>	<b>10 368 399</b>	<b>-16%</b>
<b>RECETTES</b>							
Produits des services	1 085 603	819 504	722 660	591 225	485 588	1 204 205	148%
TCCFE	4 268 630	7 385 028	8 635 939	8 984 952	9 462 091	9 820 500	4%
Subvention Département- Adème	380 142	379 377	497 988	451 769	488 086	301 589	-38%
Redevances	2 565 550	1 964 582	1 966 269	2 023 080	1 942 346	1 744 794	-10%
R1 Elec	608 023	612 565	617 757	621 391	633 942	574 100	-9%
R1 Gaz	121 084	125 396	118 582	120 440	122 814	124 991	2%
R2 Elec	1 836 444	1 226 621	1 229 930	1 281 250	1 183 914	976 733	-17%
Autres produits	2 104	2 242	8 048	379 629	339 966	1 323 032	289%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 302 029</b>	<b>10 550 734</b>	<b>11 830 904</b>	<b>12 430 655</b>	<b>12 718 077</b>	<b>14 394 120</b>	<b>13%</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>3 502 253</b>	<b>629 148</b>	<b>2 692 356</b>	<b>892 430</b>	<b>386 755</b>	<b>4 025 721</b>	

### EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



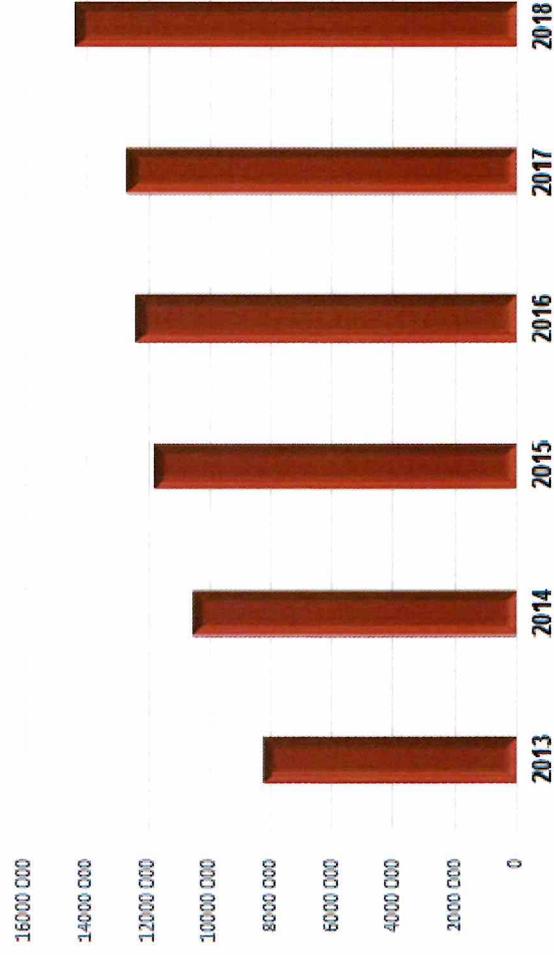
Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 16 % en 2018.

Cette diminution est à relativiser car 2018 aura été une année atypique :

- Non reversement d'une partie de la TCFE perçue en raison des problèmes de trésorerie consécutifs à une très forte hausse des dépenses d'investissement

Il faut noter l'augmentation des charges exceptionnelles due à la régularisation des dettes d'Hérault Energies dans le cadre de la dissolution des syndicats d'électrification. Cette dépense ne concerne que l'exercice 2018.

### EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



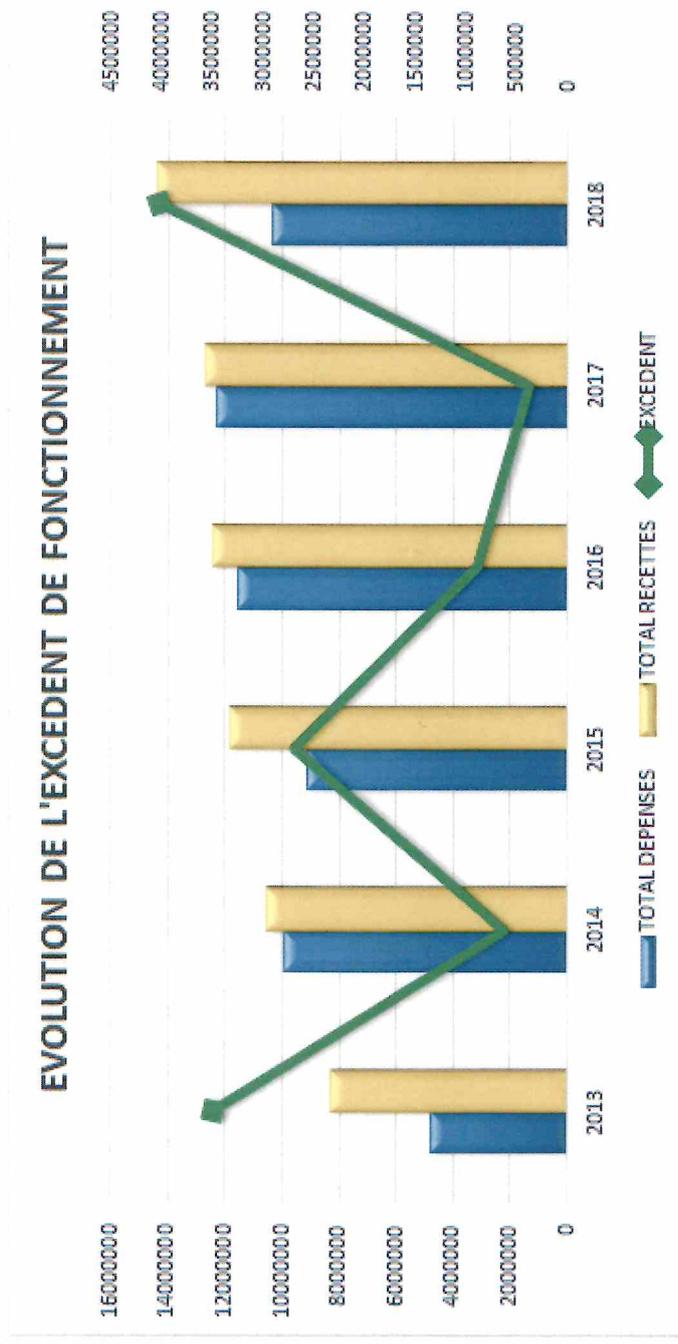
Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 13 % en 2018.

Deux évolutions particulièrement importantes :

- Les recettes exceptionnelles : + 289 % essentiellement due à la régularisation des dettes des communes membres des syndicats d'électrification dissouts
- Les produits des services : + 148 %, dont 90 % proviennent des honoraires de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Il convient de noter la baisse des redevances du concessionnaire ENEDIS :

- 17 % pour la redevance d'investissement
- 9 % pour la redevance de fonctionnement électricité



La très forte évolution de l'excédent de fonctionnement doit être relativisée en raison du non reversement d'une partie de la TCFE perçue en 2018, de demandes de paiement de subventions non honorées :

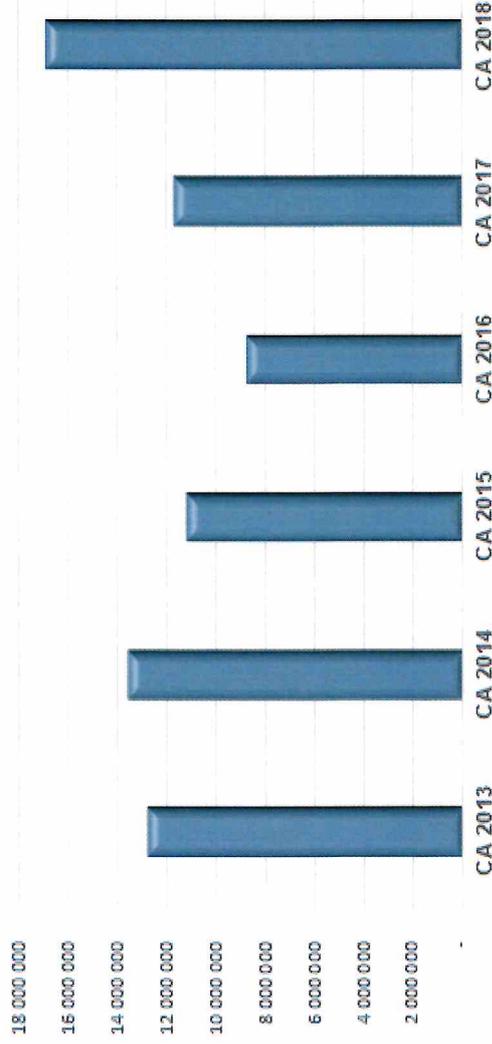
- Situation au 31 décembre 2018 :
  - o TCFE non reversée **4 694 181,78 €**
  - o Subventions non payées **456 332,40 €**

**Si ces dépenses avaient été réalisées l'exercice 2018 se solderait par un déficit de fonctionnement de 1 124 793 €.**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses et recettes réelles</b>	<b>CA 2013</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	
<b>DEPENSES</b>							
Immobilisations incorporelles	609 273	558 667	458 576	474 208	418 943	505 200	21%
Travaux sur les réseaux, dont	9 997 197	10 379 866	8 675 822	6 217 629	8 463 920	13 264 436	57%
<i>Electrification</i>	6 584 907	6 892 288	5 478 405	4 001 480	5 144 527	6 065 917	18%
<i>Eclairage public</i>	2 146 591	2 246 545	1 966 940	1 241 753	1 650 155	1 815 075	10%
<i>Eclairage public MOA transférée</i>					691 576	4 004 633	479%
<i>Télécommunication</i>	1 265 699	1 241 033	1 230 476	974 396	977 662	1 378 811	41%
Immobilisations corporelles	69 342	92 607	79 012	29 205	52 477	55 692	6%
Remboursements trop perçus					63 179	223 468	254%
Remboursement capital emprunts	-	20 602	9 480	10 276	275 223	637 560	132%
Opération Bâtiment (BAT2008)	-	13 859	-	-		-	
Opérations pour compte de tiers					50 734	302 143	496%
Rachat titre participation SEMPER à CD34					50 000	-	
Opérations Subventions	2 126 155	2 515 039	1 975 738	2 015 951	2 337 316	1 877 679	-20%
<b>TOTAL DEPENSES RELLES</b>	<b>12 801 967</b>	<b>13 566 782</b>	<b>11 198 628</b>	<b>8 747 270</b>	<b>11 711 793</b>	<b>16 866 177</b>	<b>44%</b>
<b>RECETTES</b>							
FACE	3 417 440	3 779 065	1 941 498	2 047 085	2 613 971	2 589 612	-1%
Programme départemental	669 918	1 030 388	817 227	543 308	640 439	694 743	8%
EDF/CESML Article 8	697 307	482 250	604 988	550 508	665 927	696 022	5%
Remboursement TVA concessionnaires	1 141 486	2 580 812	923 136	779 513	972 308	1 054 912	8%
Participations communes, autres	4 242 765	5 038 391	3 657 182	2 419 628	3 836 930	5 291 350	38%
Subventions Région et ADEME et FEDER	-	27 975	-	-		2 756	
Opérations pour compte de tiers					13 276	107 799	712%
Remboursements	211 484	12 623	14 550	12 827	29 080	34 777	20%
FCTVA					6 287	969	-85%
Excédent fonctionnement capitalisé au 1068	415 287	3 307 550	2 424 664	2 477 179	1 600 541	865 932	-46%
<b>TOTAL RECETTES RELLES</b>	<b>10 795 687</b>	<b>16 259 054</b>	<b>10 383 245</b>	<b>8 830 047</b>	<b>10 378 758</b>	<b>11 338 871</b>	<b>9%</b>

### EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 44 % en 2018.

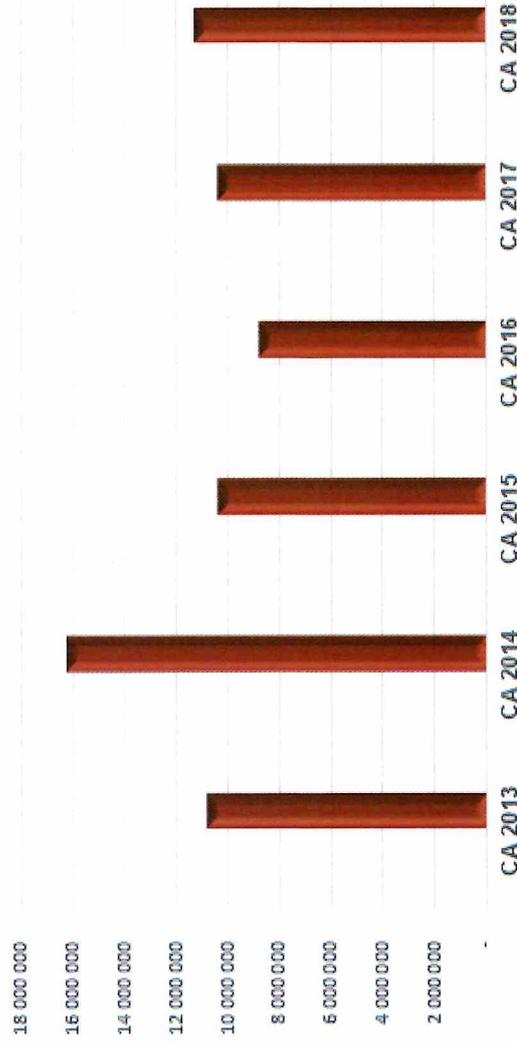
En 2018, les études et travaux sur les réseaux représentent 79 % de ces dépenses contre 75,84 % en 2018.

L'augmentation la plus importante se situe au niveau des travaux d'éclairage public pour les collectivités ayant transféré la compétence investissement au syndicat, + 479 %.

Les dépenses pour les opérations pour compte de tiers évoluent également très sensiblement avec + 496 %, conséquence de l'accélération de la mise en œuvre du programme HERABLE.

Pour ces deux postes il y a un décalage minimum de 1 an entre la réalisation des dépenses et l'encaissement des recettes.

### EVOLUTION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

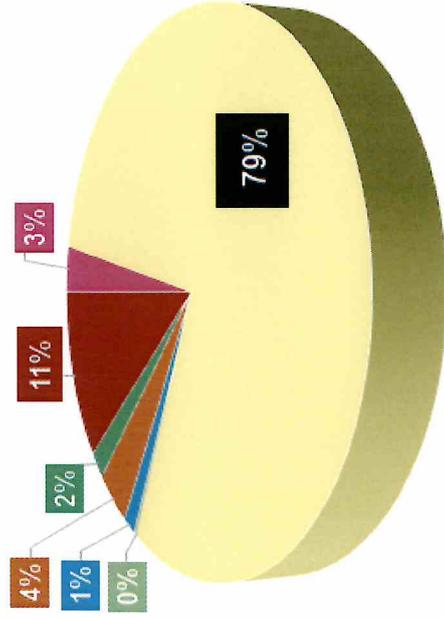


Les recettes réelles d'investissement n'augmentent que de 9 % en 2018.

Plusieurs facteurs :

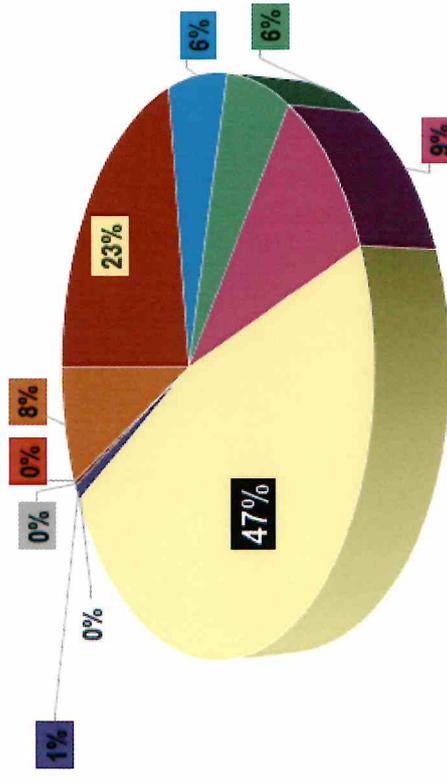
- La décision de ne pas demander d'acompte pour les travaux d'éclairage public pour les collectivités ayant transféré
- L'autofinancement de 50 % par Hérault Energies pour ces mêmes travaux
- Le décalage de 1 an minimum après réalisation des opérations pour compte de tiers pour la perception des subventions de la Région et de l'ADEME, liées au programme HERABLE.
- Fin des subventions FEDER sur l'éclairage public

### Structure des investissements en 2018



- Immobilisations incorporelles
- Travaux sur les réseaux
- Immobilisations corporelles
- Remboursements trop perçus
- Remboursement capital
- Opérations pour compte de tiers
- Subventions versées

### Financement des investissements en 2018



- FACE
- EDF/ICESML Article 8
- Participations communes, au tres
- Opérations pour compte de tiers
- FCTVA
- Programme départemental
- Remboursement TVA concessionnaires
- Subventions Région et ADEME et FEDER
- Remboursements
- Excédent fonctionnement capitalisé au 1068

## LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

### Les Autorisations de Programme

Pour mémoire HERAULT ENERGIES a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) pour la gestion des programmes de fonds de concours à ses adhérents pour les travaux d'éclairage public et de maîtrise de l'énergie.

Situation au 31 décembre 2018

PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT									
AUTORISATION DE PROGRAMME											
Année	Montant voté	Mandaté antérieur	Voté 2018	Mandaté exercice 2018	Total mandaté	Reste à réaliser	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	
HE 2013	2 892 226,59	2 716 837,74	175 388,85	25 031,00	2 741 868,74		<b>Programme clôturé en 2018</b>				
HE 2014	2 178 342,46	1 992 983,56	185 296,30	38 303,00	2 031 286,56	147 055,90	147 055,90	<b>Programmes clôturés en 2019</b>			
HE 2015	2 561 000,00	2 245 129,84	258 333,68	110 371,80	2 355 501,64	205 498,36	147 961,88				
HE 2016	2 722 000,00	1 254 409,10	1 003 655,79	785 577,31	2 039 986,41	682 013,59	386 084,87	295 928,72			
HE 2017	2 041 773,00	164 270,81	1 033 386,78	816 375,45	980 646,26	1 061 126,74	485 600,00	256 054,00	319 472,74		
HE 2018	1 925 000,00		415 000,00	102 020,43	102 020,43	1 822 979,57	850 000,00	485 000,00	487 979,57		
<b>TOTAL</b>	<b>14 320 342,05</b>	<b>8 373 631,05</b>	<b>3 071 061,40</b>	<b>1 877 678,99</b>	<b>9 168 643,35</b>	<b>3 918 674,16</b>	<b>2 016 702,65</b>	<b>1 036 982,72</b>	<b>807 452,31</b>	<b>-</b>	

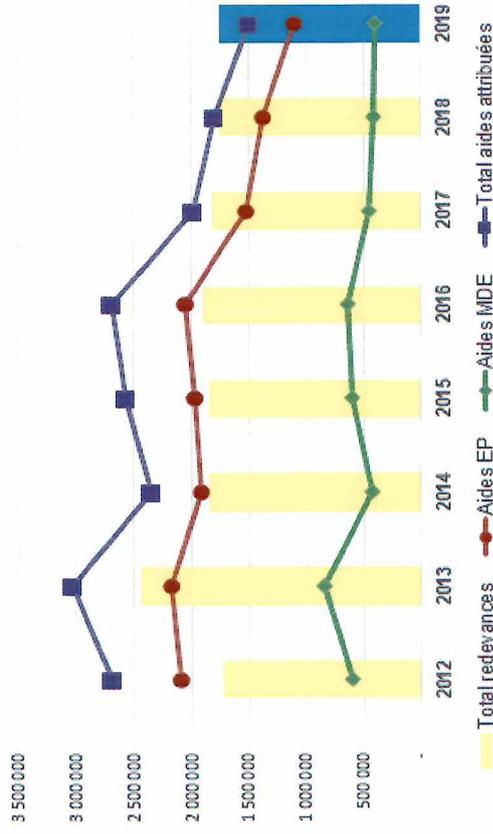
### Le financement des subventions aux collectivités

A l'origine les subventions aux collectivités étaient financées par le reversement des redevances d'investissement versées par les concessionnaires.

Le tableau ci-dessous montre que depuis 2012 les montants annuels attribués sont supérieurs au total des redevances d'investissement perçues.

ANNEE	R2 ENCAISSEE			R1 ENCAISSEE		Total redevances	SUBVENTIONS COLLECTIVITES		
	ERDF	CESML	TOTAL R2 PERCUE	TOTAL R1 PERCUE	Aides EP		Aides MDE	Total aides attribuées	
2012	995 402	194 898	1 190 300	528 093	2 099 656	1 718 393	598 083	2 697 739	
2013	1 638 118	198 326	1 836 444	608 023	2 176 781	2 444 467	851 662	3 028 443	
2014	1 092 686	133 935	1 226 621	612 564	1 920 100	1 839 185	431 166	2 351 266	
2015	1 049 540	180 390	1 229 930	617 757	1 978 540	1 847 687	596 736	2 575 276	
2016	1 010 079	271 171	1 281 250	621 391	2 050 000	1 902 641	642 000	2 692 000	
2017	969 730	214 212	1 183 942	633 942	1 527 230	1 817 884	455 225	1 982 455	
2018	894 034	82 729	976 763	768 061	1 382 600	1 744 824	410 967	1 793 567	
<b>TOTAL</b>	<b>7 649 590</b>	<b>1 275 661</b>	<b>8 925 250</b>	<b>4 389 831</b>	<b>13 134 907</b>	<b>13 315 081</b>	<b>3 985 839</b>	<b>17 120 746</b>	

## Redevances et subventions



A partir de l'exercice 2019, il serait souhaitable de limiter l'enveloppe totale à 1,5 M€, dans la mesure où Hérault Energies autofinance déjà à hauteur de 50 % les travaux d'éclairage public des collectivités qui lui ont transféré la compétence investissement.

## LES RESULTATS

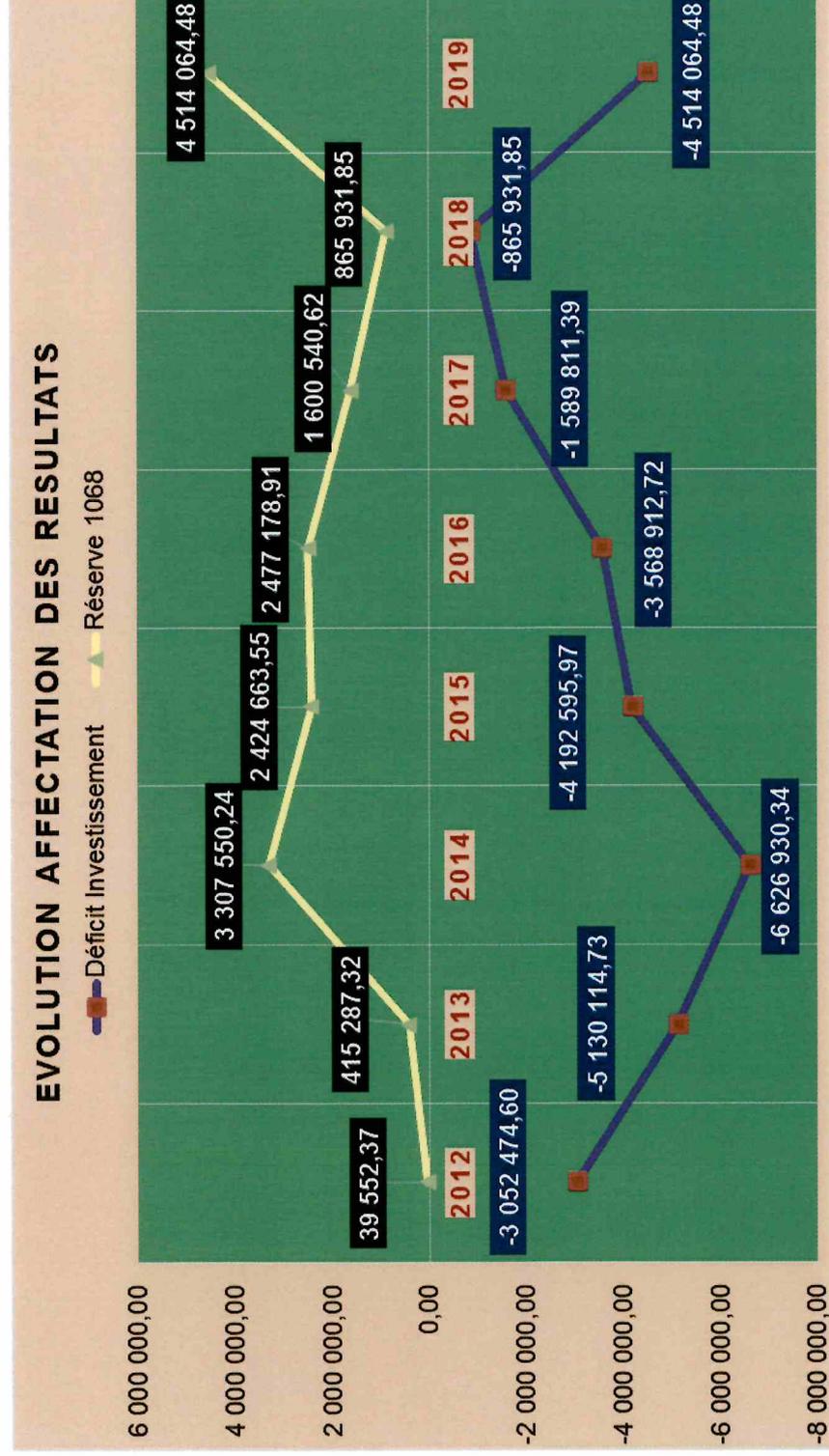
Bilan des années 2013 à 2018 - Résultats de clôture						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Recettes de l'exercice	8 477 319,59	10 675 808,00	11 981 225,00	12 439 368,15	12 710 983,35	14 394 119,90
Dépenses de l'exercice	4 868 536,64	9 902 558,19	9 853 365,42	11 538 224,81	12 335 621,56	10 368 398,96
<b>A = résultat de l'exercice</b>	<b>3 608 782,95</b>	<b>773 249,81</b>	<b>2 127 859,58</b>	<b>901 143,34</b>	<b>375 361,79</b>	<b>4 025 720,94</b>
Excédent de fonctionnement reporté	6 452 189,97	6 753 422,68	5 102 008,94	4 752 689,61	4 313 476,37	3 824 070,38
<b>Résultat de clôture</b>	<b>10 060 972,92</b>	<b>7 526 672,49</b>	<b>7 229 868,52</b>	<b>5 653 832,95</b>	<b>4 688 838,16</b>	<b>7 849 791,32</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Recettes de l'exercice	11 516 894,68	18 635 747,75	12 942 199,40	11 683 670,15	13 415 763,73	16 076 256,41
Dépenses de l'exercice	13 013 710,29	16 201 413,38	12 318 516,15	9 715 298,05	12 691 884,19	19 641 569,19
<b>Solde d'exécution</b>	<b>- 1 496 815,61</b>	<b>2 434 334,37</b>	<b>623 683,25</b>	<b>1 968 372,10</b>	<b>723 879,54</b>	<b>- 3 565 312,78</b>
Déficit d'investissement reporté	- 5 130 114,73	- 6 626 930,34	- 4 192 595,47	- 3 568 912,22	- 1 589 811,39	- 865 931,85
<b>B = Solde d'exécution de clôture</b>	<b>- 6 626 930,34</b>	<b>- 4 192 595,97</b>	<b>- 3 568 912,22</b>	<b>- 1 600 540,12</b>	<b>- 865 931,85</b>	<b>- 4 431 244,63</b>
Restes à réaliser recettes	8 732 210,71	5 448 197,96	5 877 884,48	7 427 571,84	9 992 938,55	10 429 671,74
Restes à réaliser dépenses	5 412 830,61	3 680 265,54	3 286 150,67	3 778 974,47	7 597 431,20	7 671 684,25
Solde des RAR	<b>3 319 380,10</b>	<b>1 767 932,42</b>	<b>2 591 733,81</b>	<b>3 648 597,37</b>	<b>2 395 507,35</b>	<b>2 757 987,49</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 3 307 550,24</b>	<b>- 2 424 663,55</b>	<b>- 977 178,41</b>	<b>2 048 057,25</b>	<b>1 529 575,50</b>	<b>- 1 673 257,14</b>

L'augmentation de l'excédent de fonctionnement augmente de 67 % pour les raisons évoquées plus haut, non renversement d'une partie de la TCFE 2018 et non versement de subventions. Ces dépenses devant obligatoirement être réalisées en 2019, un déficit de fonctionnement est à craindre pour 2019.

Après deux années deux années excédentaires, la clôture 2018 l'investissement affiche de nouveau un déficit, dû à la très forte augmentation des dépenses réalisées. Après correction du solde d'exécution de clôture par le solde des restes à réaliser, le besoin de financement s'élève à 1 673 257,14 €, contre un excédent de 1 529 575,50 € en 2017.

## EVOLUTION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation du résultat permet d'abord de couvrir exactement le déficit d'investissement (restes à réaliser compris) de l'année antérieure, puis le solde est reporté en recettes de fonctionnement de l'exercice suivant. Il servira à financer les nouvelles dépenses d'investissement.



## Evolution de l'excédent de fonctionnement reporté



## ETAT DE LA DETTE

### Ensemble des contrats hors ligne de trésorerie

#### Bilan Annuel

##### Caractéristiques de la dette au 31/12/2018

Encours	1 245 890,44	Nombre d'emprunts *	33
Taux actuariel *	4,44%	Taux moyen de l'exercice	4,40%

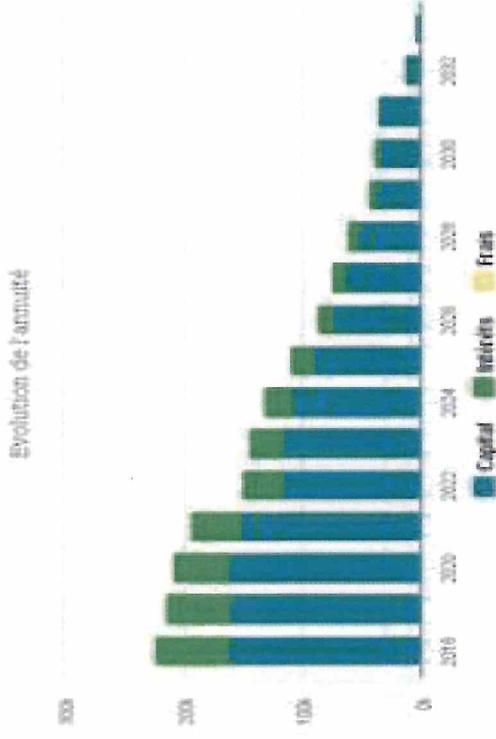
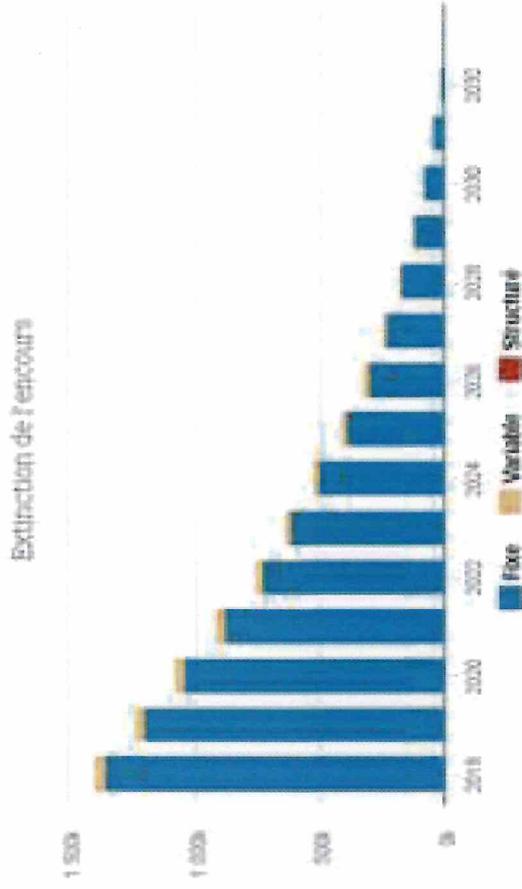
\* tirages futurs compris

##### Charges financières en 2018

Annuité	224 328,90	Amortissement	163 192,28
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	61 136,62	Solde ICNE	19 462,77

**La totalité des contrats d'emprunts est affectée sur le budget principal**

## Extinction



## Ligne de trésorerie

Contrat	Prêteur	Montant	Début	Fin	Plafond Tirage	Plafond Encours	Encours	Disponible
Ligne de trésorerie								
LT2018	LBP	0,00	23/04/2018	22/04/2019	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00

## Frais payés en 2018

- Commission d'engagement 1 500,00 €
- Intérêts 4 757,77 €

La ligne de trésorerie doit être remboursée au plus tard le 22 avril 2019

## B) LE BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

Ce budget a été créé en 2016 pour retracer les activités du syndicat liées à l'implantation aux bornes de recharge pour les véhicules électriques. Il n'y a pas d'emprunt sur ce budget. Il est soumis à TVA.  
La décision d'Hérault Energies d'accorder la gratuité des dépenses de fonctionnement (maintenance et consommation d'énergies) aux collectivités, pour une durée de trois ans, implique que ce budget présente un déficit de fonctionnement durant cette période.

EXTRAIT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	EXERCICE		
	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Dépenses et recettes réelles</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Charges à caractère général	5 434,33	35 254,02	83 745,19
<b>TOTAL DEPENSES RELLES</b>	<b>5 434,33</b>	<b>35 254,02</b>	<b>83 745,19</b>
<b>RECETTES</b>			
Produits des services	-	2 782,25	20 000,00
Produits exceptionnels	-	10 394,45	14 754,34
<b>TOTAL RECETTES RELLES</b>	<b>-</b>	<b>13 176,70</b>	<b>34 754,34</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>5 434,33</b>	<b>- 22 077,32</b>	<b>- 48 990,85</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 137 % en 2018 par rapport à 2017.

Trois postes ont sensiblement évolué :

- Frais d'électricité + 50 %
- Frais de gestion des bornes + 152 %
- Maintenance des bornes + 191 %

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 164 % mais insuffisamment pour couvrir les dépenses. Ces recettes sont constituées de :

- Produits des recharges 58 %
- Remboursement sinistres 22 %
- Pénalités 20 %

EXTRAIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2016			CA 2017			CA 2018		
Dépenses et recettes réelles									
<b>DEPENSES</b>									
Immobilisations incorporelles (frais d'études)				69 241,98			24 393,25		
Installations, matériel et outillage (Bornes de recharges)				433 602,21			357 548,94		
Immobilisations en cours (travaux de raccordement des bornes)				9 803,38			85 928,25		
<b>TOTAL DEPENSES RELLES</b>				<b>9 803,38</b>			<b>588 772,44</b>		
<b>RECETTES</b>									
Participation des collectivités							158 304,56		
Participation Adème				106 200,00			-		
Remboursements (sinistres et autres)									
<b>TOTAL RECETTES RELLES</b>				<b>106 200,00</b>			<b>158 304,56</b>		
<b>RESULTAT</b>				<b>96 396,62</b>			<b>- 430 467,88</b>		
									<b>73 721,09</b>

En investissement l'essentiel du déploiement est terminé : **globalement les dépenses diminuent de 23%**

Les recettes sont en forte augmentation en raison de l'encaissement en 2018 d'une partie de la subvention de l'ADEME sur les travaux réalisés en 2017.

Le solde de cette subvention sera versé à la fourniture d'un bilan de fonctionnement du réseau.

## Evolution des produits de charge des bornes sur le réseau REVEO

	1erT2017	2eT 2017	3eT 2017	4eT 2017	1erT2018	2eT 2018	3eT 2018	4eT 2018
SDE 09	114,55 €	179,29 €	473,41 €	680,90 €	720,05 €	976,02 €	1 784,01 €	2 160,54 €
SYADEN 11	214,43 €	357,32 €	1 103,86 €	1 525,34 €	1 983,71 €	2 426,73 €	4 417,95 €	4 174,99 €
SIEDA 12	262,95 €	199,28 €	631,91 €	759,18 €	763,01 €	951,78 €	2 201,21 €	2 273,84 €
SMEG 30	715,72 €	1 110,30 €	2 062,77 €	2 851,09 €	4 314,78 €	5 470,47 €	8 613,35 €	9 577,89 €
TOULOUSE METROPOLE (31)	1 565,84 €	1 700,42 €	2 216,97 €	2 277,45 €	4 030,43 €	4 607,73 €	7 221,96 €	7 633,81 €
<b>HERAULT ENERGIES 34</b>	<b>563,99 €</b>	<b>745,64 €</b>	<b>1 555,07 €</b>	<b>2 091,42 €</b>	<b>3 531,32 €</b>	<b>4 550,83 €</b>	<b>7 079,67 €</b>	<b>7 287,48 €</b>
MONTPELLIER METROPOLE (34)	102,55 €	140,72 €	226,53 €	216,01 €	213,82 €	386,36 €	5 801,05 €	11 866,77 €
FDEL46	149,53 €	119,62 €	421,22 €	382,73 €	529,76 €	1 153,23 €	2 671,79 €	2 646,40 €
SDEE 48	166,00 €	205,90 €	480,59 €	761,67 €	769,59 €	903,01 €	1 622,83 €	1 651,52 €
SYDEEL66	144,56 €	353,84 €	872,18 €	888,86 €	1 038,46 €	1 816,36 €	3 028,31 €	3 047,29 €
SDET 81	289,50 €	393,62 €	759,20 €	1 539,09 €	3 128,66 €	2 626,45 €	3 503,74 €	4 799,85 €
SDE 65					1 646,54 €	1 514,90 €	2 117,72 €	2 274,97 €
<b>TOTALGROUPEMENT</b>	<b>4 289,62 €</b>	<b>5 505,95 €</b>	<b>10 803,71 €</b>	<b>13 973,74 €</b>	<b>22 670,13 €</b>	<b>27 383,87 €</b>	<b>50 063,59 €</b>	<b>59 395,35 €</b>

**A compter de 2019 les collectivités concernées participeront aux frais de maintenance et gestion des bornes.  
Par ailleurs, les produits de charge devraient augmenter régulièrement.**

**Ces deux facteurs devraient favoriser un retour progressif à l'équilibre**

## C) LE BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICE

Ce budget annexe retrace les activités de Prestations de Service réalisées par Hérault Energies et entrant dans le champ concurrentiel. Ce budget est soumis à TVA et ne comporte qu'une section d'exploitation.

EXTRAIT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	EXERCICE						
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	
Dépenses et recettes réelles							
<b>DEPENSES</b>							
Charges à caractère général	9 143,49	11 514,32	5 859,12	33 452,41	6 483,85	11 508,71	
Charges de personnel affecté	39 818,12	83 671,71	57 375,68	10 121,61	13 986,23	8 919,97	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>48 961,61</b>	<b>95 186,03</b>	<b>63 234,80</b>	<b>43 574,02</b>	<b>20 470,08</b>	<b>20 428,68</b>	
<b>RECETTES</b>							
Produits des services	37 220,83	26 235,34	43 944,31	25 277,75	36 209,39	8 766,10	
Subventions et participations	36 800,00	33 000,00	15 764,50	29 023,20	0,00	0,00	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>74 020,83</b>	<b>59 235,34</b>	<b>59 708,81</b>	<b>54 300,95</b>	<b>36 209,39</b>	<b>8 766,10</b>	
<b>RESULTAT</b>	<b>25 059,22</b>	<b>-35 950,69</b>	<b>-3 525,99</b>	<b>10 726,93</b>	<b>15 739,31</b>	<b>-11 662,58</b>	

Les résultats de ce budget sont très fluctuants d'une année sur l'autre.

Des recettes 2018 très nettement inférieures à celles de 2017, - 76 %.

Deux facteurs principaux :

- L'ADEME ne verse plus de subventions pour l'exercice de ces missions
- Une absence prolongée de l'agent en charge de la réalisation des Conseil d'Orientation Energétique a reporté sur la fin de l'exercice la réalisation d'une dizaine de COE. Les recettes correspondantes seront réalisées sur 2019.

Le niveau des dépenses réelles est stable par rapport à 2018 mais on note une augmentation de 78 % des charges générales, provenant essentiellement des frais de carburant et péage, et d'achat de granulés de bois pour la chaufferie de NIZAS.

Pour les années à venir ce budget devrait revenir à un niveau comparable à celui de 2016

## LES EFFECTIFS D'HERAULT ENERGIES

En 2018 HERAULT ENERGIES comptait 24 agents titulaires et deux agents contractuels. Entre 2011 et 2018 les effectifs du syndicat ont augmenté de 20 % en relation avec l'élargissement des compétences de notre structure afin de répondre aux nouvelles obligations réglementaires (loi MATPAM, NOTRe, TECV) et de l'accroissement de nos actions auprès des collectivités adhérentes. En 2018 il y a eu 8 recrutements et 6 départs.

### Structure des effectifs

- Direction Générale : 1 homme / 1cadre A / filière technique
- Direction Administrative et Financière : 1 homme et 9 femmes / 2 cadres A, 2 cadres B, 5 catégories C / 6 filière administrative, 3 filière technique
- Direction Technique : 7 hommes et 1 femme / 1 cadre A, 4 cadres B, 3 catégories C / 1 filière administrative, 7 filière technique
- Direction Concessions et Maîtrise De l'Energie : 5 hommes et 2 femmes / 1 cadre A, 2 cadre B, 4 catégories C / 2 filière administrative, 5 filière technique.

### Répartition des effectifs

PAR CADRE D'EMPLOI	
<b>HOMMES :</b>	
Ingénieur en chef	2
Ingénieur	1
Technicien	5
Agent de maîtrise	2
Adjoint technique	4
<b>FEMMES :</b>	
Directeur Territorial	1
Attaché	1
Rédacteur	1
Technicien	2
Adjoint administratif	6
Adjoint technique	1

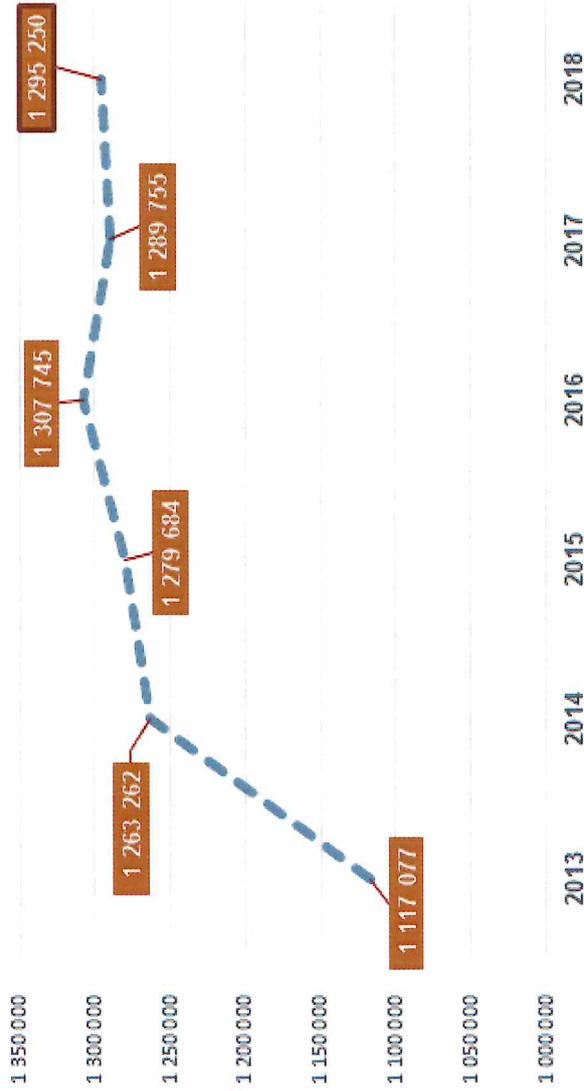
PAR TRANCHE D'AGE	
• 20 à 30 ans :	9
• 31 à 40 ans :	4
• 41 à 50 ans :	7
• 51 à 60 ans :	5
• 61 ans et plus :	1

**Tableau des effectifs au 31/12/2018**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL	Emplois pourvus	Emplois vacants
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>TOTAL</b>	14	0	0	14	9	5
<b>Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs</b>	<b>C</b>	9	0	0	9	6	3
Adjoint administratif principal 2eme classe						4	
Adjoint administratif principal 1ere classe						0	
<b>Cadre d'emploi des Rédacteurs</b>	<b>B</b>	3	0	0	3	1	2
Rédacteur						1	
Rédacteur principal 2eme classe						0	
Rédacteur principal 1ere classe						0	
<b>Cadre d'emploi des Attachés</b>	<b>A</b>	2	0	0	2	2	0
Attaché						0	
Attaché principal						1	
Directeur						1	
Attaché hors classe						0	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>TOTAL</b>	21	1	1	22	17	5
<b>Cadre d'emploi des Adjoints Techniques</b>	<b>C</b>	5	1	1	6	3	3
Adjoint technique						3	
Adjoint technique principal 2eme classe						0	
Adjoint technique principal 1ere classe						0	
<b>Cadre d'emploi des Agents de maîtrise</b>	<b>C</b>	4	0	0	4	2	2
Agent de maîtrise						1	
Agent de maîtrise principal						1	
<b>Cadre d'emploi des Techniciens</b>	<b>B</b>	8	0	0	8	8	0
Technicien						2	
Technicien principal 2eme classe						4	
Technicien principal 1ere classe						2	
<b>Cadre d'emploi des Ingénieurs</b>	<b>A</b>	1	0	0	1	1	0
Ingénieur						0	
Ingénieur principal						1	
Ingénieur hors classe						0	
<b>Cadre d'emploi des Ingénieurs en chef</b>	<b>A</b>	3	0	0	3	2	1
Ingénieur en chef						1	
Ingénieur en chef hors classe						1	
Ingénieur général						0	

## LA MASSE SALARIALE

### EVOLUTION MASSE SALARIALE (dépenses réalisées)



La masse salariale a augmenté de 16 % entre 2013 et 2018.

Depuis 2014 la collectivité veille à la stabilisation des effectifs et à la maîtrise de la masse salariale.

Si l'on tient compte des indemnités des élus les dépenses s'élèvent à 1 300 400,00 € dont :

- Traitement indiciaire brut 650 000 €
- Régime indemnitaire 192 450 €
- NBI 7 632 €
- Charges et avantages 450 300 €

En 2018 Hérault Energies a rémunéré 258 heures supplémentaires

### LES AVANTAGES SOCIAUX

- La complémentaire santé 8 715 €
  - La prévoyance 8 498 €
  - Les titres restaurant
    - o Part patronale 12 877 €
    - o Part salariale 11 102 €
- 2 398 titres restaurant en 2018

## DUREE EFFECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LA COLLECTIVITE

La durée effective du temps de travail est de 1 607 heures par an, selon le calcul suivant :

Nombre de jours de l'année	365
Nombre de jours non travaillés	
- Repos hebdomadaire	104
- Congés annuels	31
- Jours fériés	8
- ARTT	25
o Total	168
o <b>Reste</b>	<b>197 jours</b>

197 jours x 8 h 09 par jour = 1 605,55 h arrondi à 1 607 heures

## PERSPECTIVE D'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE 2019-2021

Les charges de personnel augmenteront également en 2019 sous l'effet des différentes mesures réglementaires indépendantes des choix de la collectivité, et notamment :

- le décalage d'un an pour la mise en œuvre des mesures statutaires et indiciaires prévues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 reporté sur 2019 leur impact
- les avancements d'échelons, de grade, et la promotion interne
- la revalorisation du prix d'indemnisation des jours Compte Epargne Temps. 185 jours d'indemnisation sont demandés dont :
  - o 13 jours en catégorie A
  - o 109 jours en catégorie B
  - o 63 jours en catégorie C

Par ailleurs, trois recrutements sont envisagés en 2019

- 1 catégorie A ou B : 2019 verra le départ en retraite de la directrice adjointe dont il conviendra d'anticiper le remplacement, afin d'assurer la formation du nouvel arrivant à nos métiers sur une période de 8 mois environ.
- 2 contractuels : sur des missions temporaires sur des programmes cofinancés par l'ADEME et/ou les collectivités locales.

### III - LES ORIENTATIONS 2019

## Les objectifs par compétence

### ELECTRICITE

Dans la foulée de 2017, l'année 2018 a confirmé la reprise d'activité sur les travaux sur les réseaux électriques. Toutefois le problème de la baisse des recettes d'investissement et en particulier le fait que les sous-programmes du FACE ne correspondent plus aux besoins des communes se confirme : nous ne parvenons plus à consommer les sous programmes « Renforcement » et « Sécurisation » alors que le sous-programme « Esthétique » est très insuffisant par rapport aux besoins des communes.

L'augmentation du volume de travaux est aussi liée en partie à un plafonnement du financement « article 8 » sur certains gros projets. Il faut noter qu'au début février nous ne connaissons pas les enveloppes annuelles du FACE.

2018 a vu l'aboutissement de la négociation au niveau national entre ENEDIS et la FNCCR pour la rédaction d'un nouveau modèle de contrat de concession. L'objectif étant que les évolutions des compétences et des périmètres de collectivités locales soient prises en compte, ainsi que les nouvelles orientations de la loi sur la transition énergétique. En effet ces évolutions récentes sont incompatibles avec le cadre du modèle actuel de contrat de concession datant de 1992. Le Comité syndical d'Hérault Energies a souhaité que la négociation locale soit lancée avec pour objectif d'aboutir avant les élections municipales à venir. Hérault Energies va se faire assister par un bureau d'études spécialisé en particulier sur les aspects nouveaux et majeurs de la concession :

- Plan pluriannuel d'investissement d'Enedis,
- Calcul des droits du concédant,
- Mise en œuvre et conséquence du nouveau régime de TVA,
- Analyse des nouvelles formules de calcul des redevances,
- Evolution de la répartition de la maîtrise d'ouvrage,
- Intérêt pour Hérault Energies d'effectuer les raccordements des producteurs d'électricité renouvelable,

### ECLAIRAGE PUBLIC

2018 a été la première année pleine de mise en œuvre de la compétence « éclairage public ». 132 communes l'ont transférée à Hérault Energies. Elle a donné lieu à environ 4 M€ de dépenses. Toutefois ce succès a entraîné des difficultés financières liées :  
- à l'arrêt des financements FEDER (impact évalué à 6 à 700 000 € par an),

- aux délais de perception des recettes provenant des communes.

D'ores et déjà notre Comité syndical a décidé de demander aux communes une avance de 70 % sur la part restant à leur charge au lancement du chantier et a décidé de plafonner l'enveloppe globale de travaux aux environs de 2 M€ pour 2019. La commission « éclairage public » réunie le 30 janvier a en outre proposé que le montant pris en charge par Hérault Energies par commune soit limité pour 2019 à 30 000 €.

Par ailleurs un audit financier d'Hérault Energies est lancé de façon à déterminer d'autres pistes d'économies et d'optimisation des moyens financiers. Les premiers retours pourront être intégrés au BP 2019. Les conclusions de l'audit serviront de base à une réflexion à mener tout au long de l'année et pouvant déboucher sur des modifications plus profondes de nos règlements d'intervention.

## **MAITRISE DE L'ENERGIE**

Poursuite du programme HERable : 2019 est la 3<sup>ème</sup> année du Contrat territorial pour les énergies thermiques renouvelables. Dans ce cadre Hérault Energies a deux types de missions distinctes :

- Une mission d'information auprès des collectivités pour les sensibiliser et les inciter à avoir recours aux énergies thermiques renouvelables (biomasse, solaire thermique, géothermie) ;
- Accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre concrète de ces équipements : conseil, recherche des maîtres d'œuvres et entretiens compétentes, recherche des financements, en particulier le Fonds Chaleur de l'Etat, mais également FEDER, Région, Département. La signature de ce contrat permet à des projets de petite taille d'accéder aux crédits d'Etat, qui ne seraient pas disponibles hors contrat.

A la demande de nombreuses collectivités, Hérault Energies est amené à aller au-delà de ce rôle d'accompagnement en réalisant une maîtrise d'ouvrage déléguée. Dans ce cas les projets sont inscrits au budget d'Hérault Energies en « opérations pour compte de tiers », équilibrées financièrement.

En 2018 ont été réalisées les opérations de Lespignan, Saint Chinian, Prades-le-Lez, Pézenas, Prémian et Brissac.

Les projets 2019 sont sur Lodève, Pézenas, St Bauzille de Putois, Ganges... Par ailleurs des décisions de principe prises avant fin 2019 pourront donner lieu à des réalisations en 2020 et être prises en compte dans ce premier contrat. Du bilan tiré dans l'année avec l'ADEME découlera la possibilité de lancer un nouveau contrat de 3 ans à compter de 2020.

## **ACHATS GROUPES D'ENERGIE**

Depuis 2015 Hérault Energies propose aux collectivités de l'Hérault et des départements de l'Aude et du Gard, en accord avec les syndicats d'énergie voisins, de participer à un groupement d'achat d'électricité et de gaz. Ce service rendu aux collectivités est très apprécié en raison de la complexité des marchés correspondants et des prix obtenus compte-tenu du volume d'achat que représente le groupement de 300 à 400 collectivités selon les marchés.

Jusqu'à aujourd'hui les prix obtenus ont toujours été sensiblement inférieurs aux prix historiques ou aux tarifs réglementés de vente (TRV) lorsqu'ils existent encore. On observe toutefois depuis un an environ une montée des prix du marché, qui à certaines périodes en 2018, ont pu dépasser les TRV. Fin 2018 un accord-cadre a été lancé qui nous permet de passer des marchés subséquents jusqu'en 2023. Actuellement les dossiers en cours consistent à :

- Passer des marchés à échéance du 31/12/2019 de façon à recalculer la fourniture d'énergie pour certains membres du groupement avec nos marchés principaux ;
- Prévoir des marchés principaux qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (a priori 2020/2021 puis 2022/2023).

Il faut noter la grande complexité des marchés d'électricité :

- En 2018 est apparue la notion de « capacité » qui vise à garantir la capacité des fournisseurs à respecter leurs engagements même en période exceptionnelle de pointe et éviter un éventuel « blackout » ;
- En 2019 la nouveauté est le mécanisme « d'écrêtement de l'ARENH » (accès régulé à l'énergie nucléaire historique), qui vise à répartir entre les divers fournisseurs une part de l'énergie nucléaire produite par EDF afin de ne pas avoir de distorsion de concurrence.

Ces deux mécanismes induisent des surcoûts et la nécessité de passer des avenants aux marchés, dont la compréhension est très délicate et qui rendent les marchés juridiquement fragiles.

## **INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

Le programme de déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques financé par l'ADEME s'est terminé en juin 2018. Fin 2018 et au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 il est complété par l'implantation de quelques bornes supplémentaires financées par des subventions spécifiques TEPCV ou par les communes elles-mêmes. Au total 120 bornes seront réparties sur le département, hors Métropole (65 bornes sur la Métropole).

Comme c'était prévisible, le budget de fonctionnement fait apparaître un déficit de l'ordre de 50 000 € en 2018 et une prévision de 34 000 € en 2019. Cette réduction du déficit est liée :

- A l'augmentation du nombre de véhicules et d'abonnés au service (2 350 véhicules électriques immatriculés dans l'Hérault et 360 abonnés héraultais au réseau REVEO),
- A la participation forfaitaire des collectivités aux frais de fonctionnement telle que vous l'avez décidée initialement pour 2019 (300 € pour une commune de moins de 2 000 habitants, 500 € si plus de 2 000 habitants, 1 000 € pour une borne rapide quelle que soit la population).

Pour l'avenir l'objectif est d'atteindre le petit équilibre (équilibre de fonctionnement). Cela impliquera d'ajuster les coûts des dépenses de maintenance selon l'intensité de l'utilisation de chaque borne, mais également de redéfinir les modalités de participation des collectivités (frais réels, forfait).

Par ailleurs 2019 est la dernière année du marché en cours avec BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES. Dans le cadre du groupement existant, le syndicat départemental de l'Aude a proposé de conserver son rôle de coordonnateur et prépare, en lien avec les autres syndicats, le nouveau marché pour 2020 et au-delà.

## LA COMMUNICATION

Lors du Débat d'Orientation budgétaire de 2018 la refonte du site internet a été validée.

**LE PROJET**

- *Présenter l'institution et lui conférer une identité visuelle*
- *Faciliter l'accès à l'information (pour les collectivités, les élus, les entreprises, les partenaires ...) par des données utiles et actualisées, disponibles en permanence*
- *Disposer d'un extranet pour les adhérents*
- *Valoriser les projets et les réalisations*
- *Décliner efficacement et de manière cohérente l'ensemble des supports d'information, de sensibilisation et de communication du Syndicat.*

**LE COUT**

- Assistance à maîtrise d'ouvrage	14 904 €
- Conception du site	28 896 €
- Frais annuel de fonctionnement :	
▪ Infogérance	2 016 €
▪ Maintenance corrective	1 440 €

**Mise en ligne prévue au plus tard :**

- avril 2019 pour le site internet
- mai 2019 pour le site extranet

## Prévisions 2019

Comme indiqué en introduction, les prévisions 2019 ont été établies dans le souci d'un maintien de l'équilibre budgétaire dans la durée, compatible avec notre souhait de maintenir notre capacité d'investissement tout en tenant compte des contraintes de trésorerie.

### BUDGET PRINCIPAL

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes réelles	Budgété 2018	Prévisions BP 2019
<b>DEPENSES</b>		
Charges à caractère général	655 900	510 000
Charges de personnel	1 331 520	1 360 000
Reversement TCFE et CEE	8 375 000	9 000 000
Autres Charges de gestion courante	100 658	80 000
Charges financières	416 500	60 000
Charges exceptionnelles	1 305 310	350 000
Amortissements	1 960 700	1 550 000
Virement à la section d'investissement	4 101 730	3 160 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>18 247 318</b>	<b>16 070 000</b>
<b>RECETTES</b>		
Produits des services	1 589 452	1 100 000
TCFE	9 582 800	10 000 000
Redevances	1 748 400	1 800 000
Subventions et participations	552 700	450 000
Produits exceptionnels	697 770	220 000
<b>Excédent fonctionnement reporté</b>	<b>3 824 070</b>	<b>2 500 000</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>17 995 192</b>	<b>16 070 000</b>

Globalement les dépenses de fonctionnement diminuent de 12% et les recettes de 11 %

Ces prévisions à la baisse tiennent compte à la fois des dépenses et recettes réalisées en 2018 et de la nécessité de maintenir notre capacité d'autofinancement.

En dépense la baisse la plus significative concerne les charges exceptionnelles : en effet en 2018 Hérault Energies a régularisé l'ensemble de ses dettes aux collectivités membres des syndicats d'électrification dissouts. Cette dépense ne se renouvelera donc plus.

#### Les dépenses de personnel

La prévision de masse salariale s'établit avec une hausse de 2 % tenant compte d'une part des dépenses réalisées en 2017 et d'autre du recrutement sur une période de 8 mois :

- d'un agent de catégorie A ou B pour le remplacement de la directrice adjointe
  - de deux contractuels
- En cas de besoin un ajustement sera en cours d'exercice.

Les produits des services sont composés principalement des recettes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre. Prévision à la baisse de 30 %, Consécutivement à une prévision de diminution temporaire de nos investissements.

#### La TCCFE

Prévision d'une augmentation des recettes de 4 % et de 7 % pour les reversements.

Les prévisions pour les subventions et participations de fonctionnement sont en diminution de 1 % et les redevances de concessions en augmentation de 3%

Les autres produits concernent principalement les recettes liées aux groupements de commandes, les pénalités sur marchés. Ces recettes seront en nette diminution, 2018 ayant enregistré la régularisation des annuités d'emprunts dues par les communes depuis 2013. A partir de 2019 ces collectivités ne rembourseront que les annuités de l'exercice en cours.

## INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes réelles	Budgété 2018	Prévisions BP 2019
<b>DEPENSES</b>		
Déficit d'investissement reporté	865 932	4 514 000
Immobilisations incorporelles	1 336 095	700 000
Travaux sur les réseaux, dont	14 300 000	10 400 000
<i>Electrification</i>	6 500 000	5 300 000
<i>Eclairage public</i>	1 750 000	1 300 000
<i>Eclairage public transfert compétence</i>	4 750 000	2 600 000
<i>Télécommunication</i>	1 300 000	1 200 000
Emprunts	638 000	169 800
Immobilisations corporelles	135 735	135 000
Subventions aux collectivités	3 071 061	2 503 200
Opérations pour compte de tiers	757 596	645 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>21 104 419</b>	<b>19 067 000</b>
<b>RECETTES</b>		
FACE	2 950 000	2 800 000
Programme départemental	700 000	700 000
ENEDIS / CESML Article 8	810 000	650 000
Remboursement TVA concessionnaires	1 200 000	900 000
Participations communes, autres	5 000 000	4 000 000
FACTVA	10 000	300 000
Opérations pour compte de tiers	764 595	645 000
Solde des Restes à réaliser	2 666 523	2 758 000
<b>Excédent fonctionnement capitalisé au 1068</b>	<b>865 932</b>	<b>4 514 000</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 967 050</b>	<b>17 267 000</b>

Besoin de financement prévisionnel 1 800 000

Globalement les prévisions de dépenses d'investissement (hors financement du déficit et hors restes à réaliser) sont en diminution de 28 %

Les immobilisations incorporelles correspondent aux études avant travaux. Les prévisions sont en diminution pour tenir compte des dépenses de 2017. Si besoin une DM ajustera cette prévision en cours d'exercice.

Les travaux sur les réseaux

Les prévisions diminuent de 27 % pour tenir compte de notre capacité d'investissement pour 2019. Si possible un ajustement pourra être fait en cours d'exercice.

Les immobilisations corporelles

Il s'agit des principalement des dépenses de matériel informatique, outillage technique, véhicules. Les prévisions sont stables par rapport à 2018.

Les subventions aux collectivités

Une somme de 2 503 200 € est prévue pour couvrir les crédits de paiements inscrits dans la gestion AP/CP, dont 2 000 000 € pour les programmes antérieurs.

Les recettes du FACE, d'ENEDIS et du DEPARTEMENT

Les prévisions sont en légère diminution pour tenir compte des versements de 2018, et dans l'attente des notifications.

Le remboursement de TVA

Cette recette dépendant des travaux réalisés dans l'année la prévision est en baisse par rapport au BP 2018. En cas de besoin une DM ajustera cette prévision, en fonction des réalisations. Le FACTVA est en hausse en prévision de la récupération de la TVA sur les travaux d'éclairage public mandatés en 2018.

Les participations des collectivités

Prévision en baisse de 2 % en raison de la diminution des investissements en 2019.

## BUDGET ANNEXE IRVE

### FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes réelles	Budgeté 2018	PREVISIONS 2019
<b>DEPENSES</b>		
DEFICIT 2016 REPORTE	28 058	78 555
ENERGIE - ELECTRICITE	60 000	70 000
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	200	200
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 500	1 000
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	40 000	30 000
REPARATION BIENS MOBILIERS	10 000	5 000
MAINTENANCE	23 000	18 000
ETUDES ET RECHERCHES	1 000	-
CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000	500
OBJETS PUBLICITAIRES	1 000	-
REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX COMMUNES	2 000	4 900
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>168 758</b>	<b>208 155</b>
<b>RECETTES</b>		
VENTE DE PRODUITS FINIS	40 000	35 000
VERSEMENT PAR LES COLLECTIVITES	5 300	57 700
PENALITES	6 000	-
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE B. PRINCIPAL	325 558	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	15 100	3 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>391 958</b>	<b>95 700</b>

Le budget annexe IRVE a été mis en place en 2016 pour retracer les opérations liées à la réalisation des Infrastructures de Rechargement de Véhicules Electriques. Il s'agit d'un budget soumis à TVA.

Les dépenses de fonctionnement diminuent globalement de 8 %.

Les prévisions de dépenses d'électricité des bornes sont en hausse de 16,7 % et les remboursements de frais aux communes de 145 %.

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement sont en très forte diminution.

La différence entre dépenses et recettes pourrait éventuellement être couverte par une prise en charge de certaines dépenses par le budget principal. Pour cela une délibération motivée et fixant les règles de calcul et les modalités de versement devra être prise.

## INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes réelles	Budgété 2018	PREVISIONS 2019
<b>DEPENSES</b>		
DEFICIT REPORTE	334 071	258 844
RESTES A REALISER	275 350	108 398
FRAIS D'ETUDES	22 000	20 000
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	-	5 000
INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	250 000	100 000
TRAVAUX RACCORDEMENT RESEAUX ELECTRICITE	80 000	141 900
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>961 421</b>	<b>634 142</b>
<b>RECETTES</b>		
RESTES A REALISER	458 320	139 271
PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES	120 000	90 000
REMBOURSEMENTS	13 000	13 000
SUBVENTION ETAT	180 000	100 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>771 320</b>	<b>342 271</b>

La fin du programme d'investissement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques aura lieu en 2019. Par conséquent les crédits nouveaux proposés au titre de ce programme sont limités. Par rapport a 2018 :

- - 24% pour les dépenses
- - 35 % pour les recettes

## BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICE

Dépenses et recettes réelles	BP 2018	PREVISIONS 2019
<b>DEPENSES</b>		
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE		
FOURNITURES	1 000	500
CARBURANTS	5 000	2 000
ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	1 800	800
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	3 000	1 500
PETIT MATERIEL	2 500	6 000
ENERGIE	18 000	8 000
FRAIS DE PEAGE	1 000	600
MAINTENANCE	200	200
PANNEAUX D'INFORMATION	500	500
DEPENSES DE PERSONNEL	27 650	9 868
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>60 650</b>	<b>29 968</b>
<b>RECETTES</b>		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	17 150	5 468
PRESTATIONS DE SERVICE	43 500	19 500
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		5 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>60 650</b>	<b>29 968</b>

Ce budget n'a qu'une section de fonctionnement et il retrace les activités de prestations de service réalisées par le syndicat et soumises à la TVA.

Il s'agit principalement des services rendus aux collectivités, des COE et des prestations de maîtrise d'œuvre et de gestion technique centralisée.

Les prévisions 2019 sont en nette diminution par rapport à 2018 hausse par rapport à 2017 au regard d'une part des réalisations 2018 et des sollicitations pour 2019.

## Société d'Economie Mixte « Production Energétique Renouvelable » (SEMPER)

A ce jour Hérault Energies est actionnaire à hauteur de 10 % du capital de la SEMPER (soit 100 000 €) et dispose de deux sièges au Conseil d'administration.

*Répartition des actions et des sièges d'administrateurs :*

	Répartition capital %	Capital €	Administrateurs
SICTOM de Pézenas Agde	48,38	483 800	7
HERAULT ENERGIES	10,00	100 000	2
CA Hérault-Méditerranée	5,60	56 000	1
QUADRAN	35,92	359 200	6
TAYLOR-DEJONGH puis LUCIA	0,10	1 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>1 000 000</b>	<b>16</b>

Un certain nombre de centrales photovoltaïques ont été mises en service :

- 2 au cap d'Agde
- Parking des Cordeliers à Pézenas
- Commune de PINET
- CC des AVANTS MONTS, POUZOLLES
- Ville d'AGDE services municipaux
- Cas particulier : BEZIERS, projet HELIOVALE (stade de rugby), mise en service en 2016.

Au total, ces centrales (hors HELIOVALE) mises en service courant 2017, représentent :

- un investissement de 5,678 M€ HT,
- une production annuelle potentielle de 6 000 MWh,
- une réduction de 1 900 tonnes de CO2 rejetées, soit la consommation de près de 5 000 habitants.

Les travaux sont couverts par des emprunts à 80 à 85 % et par des apports en fonds propres pour 15 à 20 %. Ceux de la SEMPER représentent en général 25 % du total des fonds propres, soit 4 à 5 % du montant des travaux.

Le cas particulier d'HELIOVALE double les chiffres indiqués ci-dessus.

Afin de développer son activité, la SEMPER envisage de doubler son capital dans l'année et va solliciter ses actionnaires ainsi que de nouveaux investisseurs (dont la société Lucia Holding, le Crédit Agricole, l'AREC (Agence régionale pour l'énergie et le climat). Une réponse sera attendue pour juin 2019.

Les réalisations récentes (2018) ou en cours et les projets pour 2019 concernent notamment :

- pour le Département à Sortie Ouest (production annuelle estimée à 2 636 MWh)
- à Murviel les Béziers (346 MWh)
- A plus long terme, d'autres projets sont engagés :
- centre aquatique de Clermont l'Hérault (700 MWh)
- cross de Saint Thibéry (700 MWh)
- stockage des inertes de Saint Thibéry (2 000 MWh)
- stockage des déchets de Bessan
- projet EOLMED (éoliennes flottantes en mer) : projet structurant soutenu par la région Occitanie. Le niveau de participation de la SEMPER serait ici bien moindre (0,5 %).

**Hérault Energies devra se positionner quant à sa participation dans cette structure.**

## **CONCLUSION**

**Les orientations budgétaires 2019 sont établies dans une trajectoire qui tient à la fois compte de la nécessité de maintenir un niveau d'investissement satisfaisant et de notre objectif de préserver et stabiliser les équilibres fondamentaux de la collectivité pour l'avenir.**

**Les nombreux investissements de ces dernières années ont été réalisés sans recourir à l'emprunt. Les perspectives comptables de fin d'exercice montrent la nécessité pour notre assemblée de rechercher des solutions de financement de ses investissements**



**Délibération du Comité syndical**

**N° CS03-2019**

Séance du 07 Février 2019

**Syndicat Mixte d'Energies du  
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 07 du mois de février à dix heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 07 Janvier 2019.

**Présents :** M. Jacques RIGAUD, en qualité de représentants du Conseil Départemental.  
M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, Mme Agnès CONSTANT, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Philippe LAGARDE, M. Daniel VIALA, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, M. Serge PESCE, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des communes et syndicats.  
Mme Isabelle GUIRAUD, en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.

**Procurations :** M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Gérard BARO, M. Jacques PEYRAS à M. Michel CARRIERE, M. Max ALLIES à M. Daniel RENAUD, Mme Stéphanie JANNIN à Mme Isabelle GUIRAUD.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Absents :** M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Marie PASSIEUX, M. Jean-François SOTO, Mme Irène TOLLERET, Mme Audrey IMBERT, Mme Marie-Pierre PONS, Mme Dominique NURIT, M. Renaud CALVAT, M. Claude BARRAL, Mme Anne AMIEL, Mme Sylvie PRADELLE.  
M. Vincent GAUDY, M. Daniel GUIBAL, M. Jean-Claude MENAUT, M. Sylvain HAGER, M. Francis FORTE, M. José POZO, Mme Marie-Antoinette MORA, M. Olivier SERVEL, M. Philippe MARIN, M. Gérard AFFRE, M. André COT, M. Gérard NICOLAS, M. Jean-François GUIBBERT, M. Gilles DUCLOS, M. Rémi BOUYALA.

**Autres absents :** M. Thierry DAVIN, Payeur Départemental.

**Le secrétariat a été assuré par :** Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	35
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	6
Nombre de suffrage exprimés	24
Votes pour	24
Votes contre	0
Abstentions	0

**Objet : Renonciation au droit de préemption au titre du projet de cession de 1 000 actions de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE PRODUCTION ENERGETIQUE RENOUVELABLE (SEMPER) détenues par la société TAYLOR DEJONGH au profit de la société LUCIA HOLDING**

**Monsieur Serge PESCE, en sa qualité de représentant d'Hérault Energies à la SEMPER expose :**

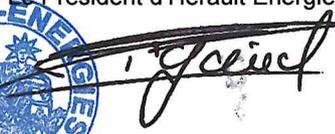
La Société TAYLOR DEJONGH a fait connaître, en date du 15 janvier 2019, sa volonté de céder les parts qu'elle détient dans la Société d'Economie Mixte « Production Energétique Renouvelable » (SEMPER), à la Société LUCIA HOLDING. Le projet de cession porte sur 1 000 actions au prix d'un (1) euro par action

Cette notification de cession est faite au titre de l'article 20 « Droit de Préemption » du Pacte d'Actionnaires de la SEMPER, qui prévoit que les actionnaires doivent expressément notifier leur renonciation à l'exercice de leur droit de préemption sur ces parts.

Il est donc proposé au Comité Syndical de se prononcer sur cette cession.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare :**

- **Avoir été** dûment informé du projet de cession évoqué ci-dessus,
- **Renoncer** irrévocablement à exercer le droit de préemption dont il est titulaire en vertu du pacte d'actionnaires relatif à la SEMPER signé le 28 février 2014, au titre du projet de cession d'actions évoqué ci-dessus,
- **Renoncer** irrévocablement, en tant que de besoin, à exercer toutes actions gracieuses ou contentieuses ayant pour objet de contester la régularité de la cession d'actions à intervenir entre la société TAYLOR DEJONGH et la société LUCIA HOLDING,
- **Autoriser** la retranscription de cette cession dans le registre des mouvements de titres de la SEMPER,
- **Autoriser** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,</li><li>- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.</li></ul>	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 07/02/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p> 
--	--



**Délibération du Comité syndical**

**N° CS04-2019**

Séance du 07 Février 2019

**Syndicat Mixte d'Energies du  
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 07 du mois de février à dix heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 07 Janvier 2019.

**Présents** : M. Jacques RIGAUD, en qualité de représentants du Conseil Départemental.  
M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, Mme Agnès CONSTANT, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Philippe LAGARDE, M. Daniel VIALA, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, M. Serge PESCE, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des communes et syndicats.  
Mme Isabelle GUIRAUD, en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.

**Procurations** : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Gérard BARO, M. Jacques PEYRAS à M. Michel CARRIERE, M. Max ALLIES à M. Daniel RENAUD, Mme Stéphanie JANNIN à Mme Isabelle GUIRAUD.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Absents** : M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, M. Michaël DELAFOSSÉ, Mme Marie PASSIEUX, M. Jean-François SOTO, Mme Irène TOLLERET, Mme Audrey IMBERT, Mme Marie-Pierre PONS, Mme Dominique NURIT, M. Renaud CALVAT, M. Claude BARRAL, Mme Anne AMIEL, Mme Sylvie PRADELLE.  
M. Vincent GAUDY, M. Daniel GUIBAL, M. Jean-Claude MENAUT, M. Sylvain HAGER, M. Francis FORTE, M. José POZO, Mme Marie-Antoinette MORA, M. Olivier SERVEL, M. Philippe MARIN, M. Gérard AFFRE, M. André COT, M. Gérard NICOLAS, M. Jean-François GUIBBERT, M. Gilles DUCLOS, M. Rémi BOUYALA.

**Autres absents** : M. Thierry DAVIN, Payeur Départemental.

**Le secrétariat a été assuré par** : Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	35
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	6
Nombre de suffrage exprimés	24
Votes pour	24
Votes contre	0
Abstentions	0

**Objet : Transfert de la compétence Eclairage Public**

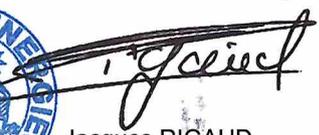
Monsieur Richard PITAVAL, vice-président informe le comité syndical du souhait de trois nouvelles collectivités de transférer la compétence « investissement éclairage public » à Hérault Energies.  
Conformément aux statuts du syndicat et à la réglementation en vigueur, le comité syndical doit se prononcer sur ces demandes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 le transfert à Hérault Energies de la compétence « Investissement Eclairage Public » telle que décrite à l'article 3.4 des statuts du syndicat, pour les collectivités suivantes :

COMMUNE	DATE DE LA DELIBERATION
BRIGNAC	22/01/2019
SAUVIAN	19/10/2018
VALERGUES	30/01/2019

- **AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en œuvre de cette décision**

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,</li> <li>- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.</li> </ul>	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 07/02/2019</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>   <p>Jacques RIGAUD</p>
---	---



**Délibération du Comité syndical**

**N° CS05-2019**

Séance du 07 Février 2019

**Syndicat Mixte d'Energies du  
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 07 du mois de février à dix heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 07 Janvier 2019.

**Présents** : M. Jacques RIGAUD, en qualité de représentants du Conseil Départemental.  
M. Jacques ADGE, M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. Michel CARRIERE, Mme Agnès CONSTANT, M. Philippe DOUTREMEPUICH, Mme Lydie GLEIZES, M. Philippe LAGARDE, M. Daniel VIALA, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, M. Serge PESCE, M. Daniel RENAUD, en qualité de représentants des communes et syndicats.  
Mme Isabelle GUIRAUD, en qualité de représentants de Montpellier Méditerranée Métropole.

**Procurations** : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, M. Guillaume FABRE à M. Jacques ADGE, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Gérard BARO, M. Jacques PEYRAS à M. Michel CARRIERE, M. Max ALLIES à M. Daniel RENAUD, Mme Stéphanie JANNIN à Mme Isabelle GUIRAUD.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Absents** : M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Christophe MORGO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Marie PASSIEUX, M. Jean-François SOTO, Mme Irène TOLLERET, Mme Audrey IMBERT, Mme Marie-Pierre PONS, Mme Dominique NURIT, M. Renaud CALVAT, M. Claude BARRAL, Mme Anne AMIEL, Mme Sylvie PRADELLE.  
M. Vincent GAUDY, M. Daniel GUIBAL, M. Jean-Claude MENAUT, M. Sylvain HAGER, M. Francis FORTE, M. José POZO, Mme Marie-Antoinette MORA, M. Olivier SERVEL, M. Philippe MARIN, M. Gérard AFFRE, M. André COT, M. Gérard NICOLAS, M. Jean-François GUIBBERT, M. Gilles DUCLOS, M. Rémi BOUYALA.

**Autres absents** : M. Thierry DAVIN, Payeur Départemental.

**Le secrétariat a été assuré par** : Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	35
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	6
Nombre de suffrage exprimés	24
Votes pour	24
Votes contre	0
Abstentions	0

**Objet : Programmation de travaux**

**Monsieur Jacques ADGE vice-président présente au comité syndical un projet de programmation de travaux au titre de l'article 8 ENEDIS 2019 et du FACE.**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la programmation de travaux sur les réseaux électriques au titre de l'exercice 2019 conformément aux listes ci-après et sous réserve du vote des crédits au BP 2019 :
  - o **Article 8 ENEDIS 2019**
    - Travaux sous maîtrise d'ouvrage Hérault Energies

COMMUNE	OPERATION	MONTANT MAXI SUBVENTIONNABLE HT	CONCESSIONNAIRE 40 %
PUISSERGUIER	Dissimulation chemin des Hortes 2 <sup>ème</sup> Tranche	60 105.52 €	24 042.21 €
ST THIBERY	Rue Droite		

○ FACE 2019

▪ Sous-programme Extension 2019

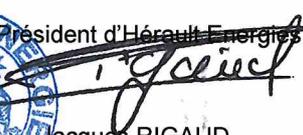
COMMUNE	OPERATION	MONTANT MAXI SUBVENTIONNABLE HT	AIDE FACE 80%
PRADES SUR VERNAZOBRE	Extension pompage Comeyras	196 516.83 €	157 213.46 €
ST GENIES DE FONTEDIT	Alimentation station d'épuration		
SOUMONT – SIE DU LODEVOIS	Alimentation forage		

○ FACE : reliquats sur programme antérieur à 2018

▪ Sous-programme Extension 2017

COMMUNE	OPERATION	MONTANT MAXI SUBVENTIONNABLE HT	AIDE FACE 80 %	FINANCEMENT HE 20 %
CLARET	Avenue des Embruscales - (renforcement suite à PA 034078C0001)	110 499.94 €	88 399.96 €	22 099.98 €
CLARET	Chemin du Cagarel			
CLARET	Place de l'Hermet - av. de Montpellier (renforcement suite à PC 03407818C0006)			
LES AIRES	Renforcement poste « Les Aires »			
OLMET ET VILLECUN	Renforcement départ BT poste « Verdenques »			
PRADES SUR VERNAZOBRE	Renforcement poste « Comeyras »			
ST GUILHEM LE DESERT	Rue de la Fontaine au Portal			

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<p>Le Président :</p> <p>- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,</p> <p>- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 07/02/2019</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p> 
--	---